

Comment identifier les jours donnés afin de les intégrer dans le logiciel de paie ?

Cette procédure est applicable si les collaborateurs peuvent donner des jours issus d'un **compteur dont le crédit n'est pas calculé par oHRis mais est importé depuis le logiciel de paie**. Par exemple, un compteur de congés payés dont l'acquisition est reçue mensuellement à partir du logiciel de paie.

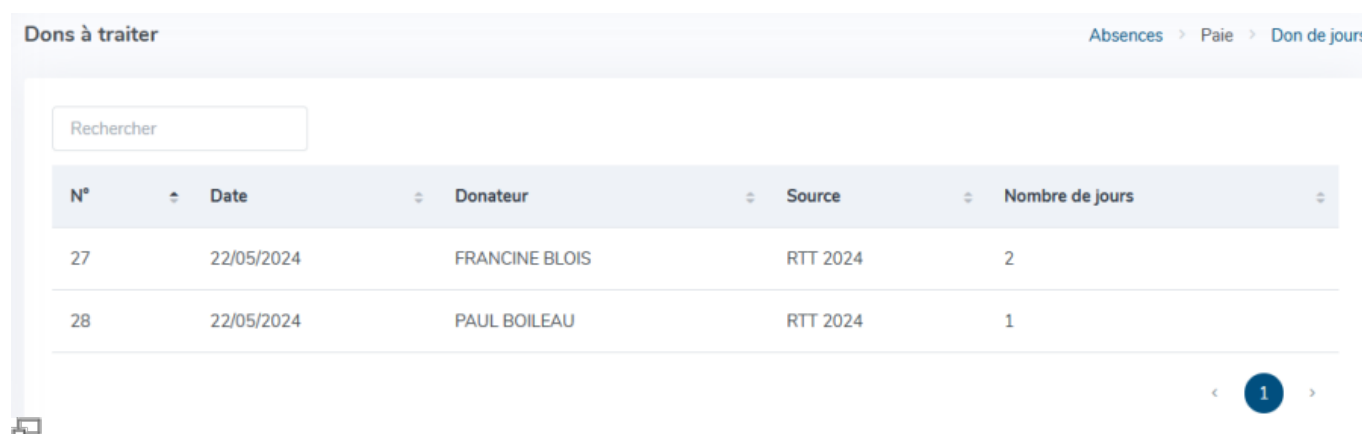
Dans le cas des congés payés, si le collaborateur donne 1 jour de CP, un email est envoyé au gestionnaire afin que le gestionnaire :

- * valide la demande,
- * et surtout qu'il retire la journée de CP du compteur du collaborateur dans le logiciel de paie.

L'écran décrit ci-après fait donc office de "liste des dons de jours à régulariser en paie".

Rendez-vous sur l'écran du module : **Absences > Paie > Don de jours**

Vous accédez à la liste des dons à traiter :



Absences > Paie > Don de jours				
Rechercher				
N°	Date	Donateur	Source	Nombre de jours
27	22/05/2024	FRANCINE BLOIS	RTT 2024	2
28	22/05/2024	PAUL BOILEAU	RTT 2024	1
< 1 >				

Cliquez sur le don que vous souhaitez traiter pour en afficher le détail :

Don n°27 En cours

Absences > Don de jours > Historique de mes dons

DÉTAIL DE LA DEMANDE

Compteur à débiter

RTT 2024

Nombre de jour(s) donné(s)

2 jours



FRANCINE BLOIS

AGDE - VENTE

ACTION SUR LA DEMANDE

Le compteur source du don "RTT 2024" est géré par la paie. Assurez vous de réaliser la régulation après avoir validé le formulaire

Commentaire

Valider

HISTORIQUE

Date	Nature	Commentaire	Effectué par
22/05/2024 12:31	Demande en gestion		BENOITE MARTIN
22/05/2024 12:29	Nouvelle demande		FRANCINE BLOIS

Pour le traitement :

1. Ajoutez un éventuel commentaire. Par exemple, "Don de jour intégré en paie le JJ/MM/AAAA".

2. Cliquez sur le bouton **Valider** .

Notez que vous n'avez pas la possibilité de refuser car le don a soit été validé par le valideur absences du collaborateur OU a été automatiquement validé car aucun workflow de validation n'est paramétré. Votre action n'a ici pour vocation que de faire disparaître le don de votre "liste de dons à intégrer en paie".

3. Intégrez ces jours dans votre logiciel de paie.

From:

<https://manuel.ohris.info/> - **Documentation oHRis**

Permanent link:

https://manuel.ohris.info/doku.php/module_conges:gestionnaire_don_paie

Last update: **2024/05/22 10:44**

